



Coronavirus: hôteliers et restaurateurs disent #ATable ! pour se faire entendre mercredi

Paris, 26 mai 2020 - Hôteliers et restaurateurs vont déposer devant leurs établissements, mercredi matin partout en France, un objet symbole de leur activité, corbeille de pain, toque de chef ou tasse à café, pour crier leur besoin de rouvrir leurs établissements et se remettre "#ATable".

" Depuis le 11 mai, un certain nombre de commerces ont rouvert, mais pas les nôtres, et nous avons envie de prendre part au redémarrage de notre société ", explique à l'AFP Aurore Bégué, gérante de trois restaurants à Paris et à Nantes, employant une centaine de salariés.

" Nous voulons expliquer au grand public que nous avons envie de rouvrir mais que pour l'instant rien n'est fixé pour nous et qu'un certain nombre d'établissements de notre patrimoine sont fragilisés par trois mois de fermeture ", poursuit-elle.

Le Premier ministre Edouard Philippe doit annoncer jeudi les modalités de réouverture des bars, cafés et restaurants, le 2 juin dans les zones classées " vertes ", au terme d'un conseil de défense dédié à la deuxième phase du déconfinement.

Onze organisations du secteur (Umih, GNI, SNRTC, Association française des maîtres restaurateurs, Les Cuisiniers de France, Tables et auberges de France,...) veulent ainsi interpeller " pouvoirs publics et acteurs économiques " sur la situation de " milliers de professionnels sévèrement touchés par la fermeture de leurs établissements ", précisent-ils dans un communiqué.

Les photos des objets déposés devant bars, discothèques, restaurants, brasseries, traiteurs et aussi hôtels - qui avaient le droit de rester ouverts mais n'avaient plus d'activité en raison du confinement - seront partagées sur les réseaux sociaux avec le mot-clé #ATable.

Ces professionnels demandent notamment une suspension de paiement des charges sociales au moins jusqu'à fin décembre 2020 et le maintien du régime de chômage partiel " au moins jusqu'au 31 mars 2021 et au-delà si les mesures de distanciation sociale sont maintenues ".

Ils souhaitent aussi voir les assureurs prendre en charge leurs pertes d'exploitation, les collectivités locales renoncer aux taxes de voirie, de terrasses et d'enseignes et les bailleurs annuler les loyers dus pendant la période de fermeture des établissements, mais aussi les " corrélés à l'activité économique réelle tant que les obligations sanitaires restreindront leurs activités ".